

La préservation du droit de semer librement des graines non-standardisées, de variétés indigènes, libres de droits et fertiles revêt un caractère vital et élémentaire pour les êtres humains et leur environnement. Au-delà de la dimension biologique, la préservation des semences libres et reproductibles est également un enjeu ethnologique. En effet, au gré des initiatives, un autre aspect de la libéralisation des semences apparaît : la redécouverte de cultures séculaires et de leur héritage millénaire.

Prenons l'exemple de la Canada Crookneck.

Au Québec, une courge réussit le tour de force de concentrer histoire, culture, saveur et introduction à la permaculture... La bien nommée Croche d'Hiver du Canada ou Cou-Croche du Canada.

Redécouverte pour ses qualités ornementales et gustatives, puis popularisée, cette variété de courge au cou tordu est aujourd'hui de nouveau proposée sur les étals des marchés québécois et ses graines disponibles dans les bonnes pépinières.

Si c'est sa forme qui attire, c'est son goût qui séduit. Mais c'est bien son histoire qui captive.

Bien avant l'arrivée des colons européens en Amérique, les nations iroquoises du sud du fleuve Saint-Laurent cultivaient cette courge indigène. Cultivée en compagnonnage avec le maïs et les haricots, sa culture traduit l'expertise des peuples autochtones et ouvre un monde onirique et sacré. La culture de la courge au cou tordu est en effet indissociable des légendes amérindiennes, et plus précisément celle des Trois Sœurs.

Trois sœurs qui vivaient ensemble dans un champ rencontrent un Indien. Intriguée, l'une d'elle le suit, suivi par une autre. Resté seule, la troisième appelle désespérément ses sœurs au retour. Entendu par l'Indien, la sœur mélancolique découvre avec surprise que ses sœurs ont trouvé refuge chez l'Indien, bercées par la chaleur de l'abri. Réunies par l'homme, elles décident d'aider ce dernier à passer l'hiver. Interdépendants, l'homme et les trois sœurs - maïs, haricots, courges - sont depuis inséparables.

## ON RÉAGIT...

Véritable ode à la permaculture avant la lettre, la culture conjointe des trois sœurs est un modèle de compagnonnage. En effet, les tiges de maïs servent de tuteurs aux haricots, tandis que ces derniers fixent l'azote atmosphérique via leurs nodules, favorisant ainsi la croissance des deux autres cultures. Au sol, le large feuillage des courges forme un paillis vivant qui retient l'humidité et maîtrise la croissance des mauvaises herbes. Enfin, ses petites épines protègent les trois cultures des prédateurs.

Sur une planète où la biodiversité est en danger, les connaissances anthropologiques sur les relations Homme-Nature s'évanouissent.

Et si de la standardisation des semences et des modes de production émergeait un appauvrissement et une standardisation des cultures humaines ? Gageons qu'à l'instar des Québécois avec la courge au cou tordu, nous retrouvons nos racines parmi les plantes potagères indigènes et non brevetées.

.Romaric Lesaint

(1) C'est-à-dire obtenus par une intervention non-naturelle

(2) C'est à dire non transformé par l'homme mais prélevé sur une espèce et inséré dans une autre pour lui apporter une nouvelle caractéristique (Source : Centre national de ressources et d'information sur l'intelligence économique et stratégique)

(3) Et donc plus modifiables génétiquement

## ON RÉFLÉCHIT...

## ALERTE SUR LE VIVANT !

Depuis plusieurs décennies, la propriété des espèces vivantes fait l'objet d'un combat acharné des firmes multinationales pour se l'attribuer. Elles profitent des progrès spectaculaires en matière de génétique et de biotechnologies pour s'arroger la propriété des espèces végétales et animales qui, aujourd'hui déjà, mais surtout demain, nourriront la planète.

Déjà connu en matière de propriété des espèces à organisme génétiquement modifié, contrôlé par un nombre restreint de grands groupes de semenciers internationaux (Monsanto, Cargill, Dupont de Nemours...), tous basés dans les pays occidentaux et en particulier aux Etats-Unis, le contrôle du vivant vient de connaître un pas supplémentaire.

Il a été franchi le 25 mars dernier après la décision de l'office européen des brevets (OEB) de permettre aux semenciers de s'approprier tout organisme vivant. Par cette décision, la Grande Chambre de l'OEB donnait raison à deux organismes qui s'étaient adjoints le droit de breveter le vivant et ce, à l'encontre du principe d'exception de brevetabilité prévu par l'article 53 b de la convention sur le brevet européen (CBE). Ce dernier stipule en effet que « Les brevets européens ne sont pas délivrés pour les variétés végétales ou les races animales ainsi que les procédés essentiellement biologiques d'obtention de végétaux ou d'animaux, cette disposition ne s'appliquant pas aux procédés microbiologiques(1) et aux produits obtenus par ces procédés ».

Ce principe est sensé épargner les espèces biologiques végétales ou animales de l'appropriation par un opérateur économique. Même la très conservatrice Union Française des Semenciers, peu soupçonnable de dérive écologiste, s'émue de cette décision par la voix de Régis Fournier, son président : « La protection des variétés par le certificat d'obtention végétale est un principe auquel nous sommes très attachés, affirme-t-il. Désormais, avec cette décision, poursuit-il, un gène natif(2) pourra être breveté et les variétés qui possèdent cette caractéristique ne seront plus libres d'accès(3). Le progrès génétique sera considérablement entravé alors que celui-ci est indispensable à l'agriculture française ».

En d'autres termes, il suffira désormais à un semencier d'opérer des croisements d'origine biologique pour déposer un brevet non sur le procédé mais sur le nouveau produit obtenu. Aussi, il sera dès lors interdit à quiconque de produire ou de transformer ce même produit.

Les firmes agro-alimentaires se frottent les mains. En effet, par cette décision, et du fait qu'elles sont les seules à avoir

l'épaisseur financière suffisante pour déposer les-dits brevets, elles étouffent leur arsenal d'appropriation du vivant.

Ainsi la perspective de contrôle total des espèces végétales par cette petite oligarchie de firmes se rapproche. La technologie OGM, développée depuis les années 1980, a été une étape importante de ce processus. En imposant leurs semences OGM dans les pays en développement, lancés dans des processus de modernisation de leur agriculture - comme la révolution verte en Inde -, elle est parvenue à interdire aux paysans de procéder à l'antique méthode d'utilisation des semences de leur propre récolte.

Ces brevets sont considérés par les semenciers comme « un titre de propriété ». Ils interdisent « à quiconque la production et la vente des semences de la variété sans l'accord de son propriétaire, l'obteneur ». Ainsi, les graines que l'on sème dans son jardin ou les semences qu'un paysan compte réutiliser l'année suivante sont considérées comme appartenant aux semenciers.

Aussi, les paysans doivent-ils recourir obligatoirement aux semences industrielles dont les plants obtenus donnent des graines stériles. Cette méthode constitue une fabuleuse manne financière pour les groupes occidentaux qui peuvent, tous les ans, revendre l'intégralité des semences de la production annuelle.

Cette évolution brutale de la filière agricole a contribué à la mise sous contrôle financier de populations entières de paysans qui se sont outrageusement endettés pour pouvoir cultiver leur terre. Pressés par leurs créanciers, soumis aux marchés internationaux, de nombreux agriculteurs ont été poussés au suicide face au désastre de leur situation financière.

Ce monopole mondial du vivant est combattu par quelques associations internationales qui tentent de résister à cette appropriation du vivant et de défendre la dignité des paysans, comme le contre-modèle Kokopelli, une association française, qui propose des semences 100 % naturelles dans le but de protéger la biodiversité. L'association participe ainsi à la préservation de centaines de milliers d'espèces, là où les industries comme Monsanto tentent d'imposer leur petit nombre d'espèces brevetées. Dans le même mouvement Dre Vandana Shiva, fondatrice de la Fondation Naydanya pour la Recherche pour la Science, la Technologie et l'Écologie, vise à protéger les agriculteurs indiens, dont 250 000 se suicident tous les ans à cause des pressions des grands prédateurs internationaux.

A son niveau, ECOS, constitue sa propre grainothèque de semences reproductibles, adaptées au terroir nantais : Bombus.

.Hugues-François Blain

## Kokopelli

C'est une association fondée en 1999 dont le but est de libérer les semences et l'humus et qui oeuvre pour la protection de la biodiversité alimentaire. Grâce à son réseau de producteurs, Kokopelli propose des centaines de variétés de légumes, anciens et modernes, de fruits, de fleurs et de plantes médicinales.  
<http://kokopelli-semences.fr/>

## Biaugerme

C'est un projet né en 1981 d'un collectif d'agriculteurs du Lot-et-Garonne. Leur volonté ? Participer activement à la sauvegarde de la biodiversité végétale. La production des semences est réalisée sur un ensemble de 10 fermes. Lorsqu'ils ne sont pas aux champs, ces défenseurs du bio s'occupent eux-mêmes du tri des graines, du séchage, de l'envoi des commandes...  
<http://www.biaugerme.com/>

## Germinance

Germinance est une TPE artisanale indépendante qui commercialise des semences potagères biologiques. Son but : proposer une gamme variée de semences dont les variétés ont été choisies pour leur authenticité et leur saveur. Grâce à son réseau d'une cinquantaine de producteurs, Germinance distribue ses semences à des magasins tels que Biocoop ainsi qu'aux particuliers. <http://www.germinance.com/>.

## ON DÉCOUVRE

## CONTACT

Association ECOS  
Pôle associatif Mangin-Beaulieu  
10-12 rue Anatole de Monzie  
44200 - Nantes  
[www.ecosnantes.org](http://www.ecosnantes.org)  
[contact@ecosnantes.org](mailto:contact@ecosnantes.org)  
09 80 97 89 21

ON PARTICIPE A LA GAZETTE

## MODALITES DE PARTICIPATION

Vous souhaitez participer au Comité de rédaction de la Gazette d'ECOS ou contribuer en rédigeant un article, une recette, des conseils en jardinage, un courrier des lecteurs ?

Vous pouvez nous contacter à [contact@ecosnantes.org](mailto:contact@ecosnantes.org) ou au 09 80 97 89 21. Vous serez ensuite informé des prochaines réunions et pourrez y participer activement.

Le thème de la prochaine gazette : **Art et espace public.**

A vos plumes !

.Design par Claire Astigarraga

